

Vers l'écologie humaine?

Repères

STANISLAS DE LARMINAT*

** Ingénieur agronome, diplômé de 3^e cycle de bioéthique, auteur des Contrevérités de l'écologisme (Éditions Salvator, 2011).*

L'ACTUALITÉ NOUS VAUT DEUX DÉBATS qui amènent certains observateurs ou commentateurs à mettre en avant la thématique de l'« écologie humaine ».

Il s'agit du projet de loi dit du « mariage pour tous » et de l'éventuel retrait du marché de la pilule de troisième ou quatrième génération¹. Comment analyser ces événements? L'émotion qu'ils créent dans l'opinion publique est telle qu'elle amène, pour le premier, une réaction de masse, avec un million de manifestants dans la rue², et, dans le second cas, un recul des autorités qui retirent du marché une pilule pourtant couramment prescrite.

La tentation est grande de chercher un tronc commun à ces affaires et d'y voir le réveil d'une véritable « écologie humaine ». Est-ce vraiment le cas? Creusons la question: Quel sens donnons-nous au mot « écologie »? Quelle est l'origine du concept d'« écologie humaine »? Y a-t-il un risque à juxtaposer ces vocables? Quel est, pour l'Église, le vrai sens de cette expression? Pourquoi faut-il élargir ce concept à celui plus large d'« écologie sociale »?

1. Sans parler de la proposition de loi visant la levée de l'interdiction de la recherche sur l'embryon humain, adoptée en première lecture au Sénat en décembre 2012 et inscrite à l'Assemblée nationale le 28 mars 2013, dans le cadre d'une niche parlementaire. Abandonnée par ses défenseurs, piégés par les parlementaires de l'opposition, cette proposition de loi sera sans doute réinscrite à l'ordre du jour au cours de l'année (Ndlr).

2. Un des porte-parole de la « Manif pour tous », Tugdual Derville, a repris directement la formule d'écologie humaine pour expliquer les motivations de ce mouvement populaire sans précédent.

I – LE SENS COURANT DU MOT « ÉCOLOGIE »

L'« écologie » est une science, celle des écosystèmes, science dont s'est emparé un certain « écologisme » qui se veut un système de pensée, lequel a fini par entraîner derrière lui des « écologistes ». Ces derniers, qu'ils soient militants, électeurs, ou simples consommateurs, sont toujours de bonne volonté dans leurs comportements. Mais on a vu, avec le temps, que des dérives idéologiques se sont développées de manière importante sur le terrain d'une sémantique très floue.

Les mots utilisés par l'écologisme sont, souvent, ce qu'on appelle des expressions *fourre-tout* qui consistent à utiliser des mots *passe-partout*, transmettant peu d'information, mais dont l'aspect sérieux intimide les auditoires au point que ceux-ci n'osent pas demander plus de précision. L'usage d'une sémantique, également appelée « holistique », permet de donner le change ou de cacher la vérité. Comme le dit Pierre Béhar, « le mot n'est plus un instrument pour désigner, mais pour interdire à certaines idées d'accéder à la conscience ».

Appliqués à l'écologie, plus les concepts sont flous, plus ils s'affirment comme l'objet d'un consensus mondial. Ces consensus confèrent, à la nouvelle éthique écologique contemporaine, une autorité dont les « agents de changement » ont besoin pour la faire appliquer mondialement. On peut espérer que, tôt ou tard, il se révélera que ce consensus, dont l'objet est ambivalent, est un faux consensus et qu'il n'est pas... durable.

Prenons l'exemple de l'expression « respect de l'environnement ».

Les uns estimeront, avec la plupart des encyclopédies, qu'on ne peut parler que de respect des « personnes ». On respecte un « objet » uniquement à cause de la relation qu'une personne humaine a avec lui, par un lien de propriété, ou un lien affectif. On parlera, par exemple, du respect dû au bien d'autrui ou à un objet de culte divin. On parlera aussi du respect dû à des lois censées garantir un droit de l'homme. Respecter la nature pour elle-même n'a donc aucun sens si la relation de l'homme avec la nature n'établit pas l'homme au cœur de ce qui est digne de respect dans cette protection de la nature.

Les autres, perdant vite l'importance de ce lien avec l'homme, et pré-supposant qu'il s'agit d'un acquis, finiront par ériger le respect de la nature en un véritable culte, donnant à la nature un caractère sacré. Même certains chrétiens sont tentés par cette sorte de syncrétisme en estimant que, la nature ayant été créée par Dieu, mérite respect. Mais Dieu aurait-il créé la nature sans le projet d'y placer l'homme au sommet ? Le milieu est un langage voulu par Dieu, une « grammaire » comme l'évoque Benoît XVI dans *Caritas in veritate*. Mais à quoi rimerait cette grammaire si l'homme

n'était pas? La nature ne mérite respect que dans son lien à l'homme, créature divine. Or l'écologie est trop souvent comprise comme une protection de la nature pour elle-même.

En parlant d'« écologie humaine », le Magistère a eu le grand mérite de recentrer le débat. Quelle est l'origine de ce concept?

L'origine de l'expression « écologie humaine »

L'expression n'est pas nouvelle: ce concept a été utilisé, pour la première fois, dans un texte de la doctrine sociale de l'Église, au paragraphe 38 de l'encyclique *Centesimus annus* de Jean Paul II, en 1991, il y a donc plus de vingt ans:

Alors que l'on se préoccupe à juste titre, même si on est bien loin de ce qui serait nécessaire, de sauvegarder les habitats naturels des différentes espèces animales menacées d'extinction, parce qu'on se rend compte que chacune d'elles apporte sa contribution particulière à l'équilibre général de la terre, on s'engage trop peu dans la sauvegarde des conditions morales d'une "écologie humaine" authentique³.

Le mot « écologie » n'apparaissait dans aucun texte du concile, probablement parce que ce vocabulaire était peu utilisé par les opinions publiques des années 1965. À l'époque, on parlait davantage de parcs naturels que d'écologie. Est-ce à dire que le concile ne s'est pas intéressé à l'écologie? Le principal document conciliaire *Gaudium et Spes* traite de « l'Église dans le monde de ce temps ». Il y explique que l'Église a, entre autres, la mission, « de scruter à tout moment les signes des temps... Il importe donc de connaître et de comprendre ce monde dans lequel nous vivons, ses attentes, ses aspirations, son caractère souvent dramatique ». Dès lors que l'écologie est devenue une des préoccupations de ce temps, l'Église ne s'en désintéresse pas.

Le propos de Jean Paul II sur l'« écologie humaine » répond à la vocation de l'Église de scruter les « signes des temps ». Encore faut-il ne pas reprendre cette expression à tort et à travers. Cela deviendrait rapidement un nouveau concept holistique et creux. Les chrétiens sont bien placés pour lui garder le sens que lui avait donné Jean Paul II. Faut-il encore en saisir la profondeur.

3. *Centesimus annus*, n. 38.

Or des deux sujets d'actualité que nous avons évoqués, celui de la pilule de 3^e ou 4^e génération risque d'être le mauvais exemple par excellence. Certains n'hésitent pas à dire que les jeunes générations sont maintenant réticentes à utiliser les produits contraceptifs à cause de leur attachement au fait écologique. À force de craindre les effets de la pollution sur l'environnement, l'opinion publique verrait, dans ces pilules, une forme de pollution de leur propre corps. Ce n'est pas faux. Mais le risque est grand de voir apparaître, sur cette analyse, une nouvelle forme d'« écologie humaine » mal comprise. Certes *Humanæ vitæ* a pu être prophétique en disant qu'« on peut craindre que l'homme, en s'habituant à l'usage des pratiques anticonceptionnelles, ne finisse par... [ne] plus se soucier de l'équilibre physique de celle-ci » (n. 17). C'est en quelque sorte le côté écologique du document. Mais le message ne se limite pas à cela. Paul VI a voulu rappeler le sens et la vocation de la sexualité de l'homme et de la femme, et montrer qu'ils sont faits l'un pour l'autre comme l'Église et le Christ. Si on a une vision trop restrictive de l'« écologie humaine », l'homme se satisferait très vite d'une contraception « non polluante » et en oublierait la vocation de l'homme qui est d'être à Dieu.

Il en est de même quand une certaine sensibilité écologiste chrétienne plaide pour une « frugalité heureuse ». La question est de savoir quel peut bien être le but de cette vertu de tempérance. La frugalité, pense-t-on, pourrait réduire la consommation et ainsi « sauver la planète », accessoirement, pour les chrétiens, nous rapprocher de Dieu. Cette stratégie risque d'être illusoire. Non seulement parce qu'elle risque d'être inefficace. Et si tant est qu'elle puisse aboutir, l'homme oublierait Dieu aussitôt. Une frugalité chrétienne n'a de sens que si elle nous met dans les dispositions de nous rapprocher de Dieu. C'est notre adhésion au Christ qui fera que le cosmos trouvera son accomplissement final. Ce n'est pas la velléité toute puissante de l'homme qui sauvera la planète ni ne nous sauvera du mal.

Contrairement à la question de la pilule, le second sujet d'actualité, celui du « mariage pour tous », pourrait nous aider davantage à comprendre le sens de l'« écologie humaine ».

II – LE SENS PREMIER DE L'« ÉCOLOGIE HUMAINE » : LA FAMILLE

Cette définition est tellement fondamentale qu'elle a été reprise dans le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* en 2004. C'est Jean Paul II qui, lui-même, l'avait définie dans cette même encyclique *Centesimus annus*: « La première structure fondamentale pour une “écologie humaine” est la famille. » Associer les mots famille et écologie était prophétique. Quoi de plus moderne que cette idée de voir, dans la famille, le premier des écosystèmes pour l'homme ?

La définition de Jean Paul II

Le mot écosystème est défini par Larousse comme « un système formé par un environnement et les espèces qui y vivent, s’y nourrissent, et s’y reproduisent ». Pour l’homme, quel est l’environnement primordial pour vivre, se nourrir et se reproduire, si ce n’est la famille ? Comment peut-on avoir un discours écologique, vouloir défendre les écosystèmes, sans associer à cette cause la défense de la famille ?

C’est ce que Jean Paul II dit dans la suite de son encyclique :

Il faut en revenir à considérer la famille comme le sanctuaire de la vie. [...] Dans ce domaine, le génie de l’homme semble s’employer plus à limiter, à supprimer ou à annuler les sources de la vie, en recourant même à l’avortement, [...] qu’à défendre et à élargir les possibilités de la vie elle-même. Dans l’encyclique *Sollicitudo rei socialis*⁴, ont été dénoncées les campagnes systématiques contre la natalité qui, fondées sur une conception faussée du problème démographique dans un climat de « manque absolu de respect pour la liberté de décision des personnes intéressées », les soumettent fréquemment « à d’intolérables pressions pour les plier à cette forme nouvelle d’oppression ». Il s’agit de politiques qui étendent leur champ d’action avec des techniques nouvelles jusqu’à parvenir, comme dans une « guerre chimique », à empoisonner la vie de millions d’êtres humains sans défense⁵.

Une conception du « développement durable » qui va jusqu’à mener des campagnes systématiques contre la natalité est donc contraire à une véritable « écologie de l’homme ».

La famille, le premier des « bénéfiques éco-systémiques »

Jean Paul II précise sa pensée en proposant la famille comme structure primordiale pour une « écologie humaine ». C’est en son sein que « l’homme reçoit des premières notions déterminantes concernant la vérité et le bien, dans laquelle il apprend ce que signifie aimer et être aimé et, par conséquent [...]. On pense ici à la famille fondée sur le mariage, où le don de soi réciproque de l’homme et de la femme crée un milieu de vie dans lequel l’enfant peut naître et épanouir ses capacités, devenir conscient de sa dignité et se préparer à affronter son destin unique et irremplaçable⁶ ».

4. Jean Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, 30 décembre 1987.

5. Jean Paul II, *Centesimus annus*, n. 38, 1^{er} mai 1991.

6. *Op. cit.*, 38.

Ce sont de véritables services éco-systémiques qui sont assurés par la famille. Elle est en effet « la première école, l'école fondamentale de la vie sociale [...], cellule première et vitale de la société » (*Familiaris consortio*-FC n. 37 et 42):

- La famille est apprentissage aux relations interpersonnelles. Chaque membre de la famille fait l'expérience, en son sein et dans un effort constant, des rapports entre conjoints, paternité-maternité, du sens de la filiation, de la fraternité. C'est ainsi que « chaque personne est introduite dans la "famille humaine" et dans la "famille de Dieu" qu'est l'Église » (FC, 15).
- Elle est une école de fidélité aux engagements pris à travers le caractère indissoluble du mariage.
- La famille éduque à la solidarité, « à travers les soins et l'amour donnés aux jeunes enfants, aux malades, aux personnes âgées; à travers les services réciproques de tous les jours; dans le partage des biens, des joies et des souffrances » (FC, 21).
- Elle donne un sens à l'autorité vécue « comme un véritable "ministère", ou plutôt comme un service ordonné au bien humain » (FC, 21)
- La famille incite au dépassement de toutes les formes d'égoïsmes et d'intolérance en faisant découvrir aux enfants le sens de la justice, de la gratuité, du dialogue, de l'hospitalité.
- Elle met en valeur la dignité de la femme, égale à celle de l'homme, tout en respectant ses responsabilités propres.
- La famille est un véritable lieu de découverte du sens théologique du travail et de son lien avec la famille.

La famille est, surtout, un lieu d'apprentissage à l'exercice de la liberté sous toutes ses formes et donc de la prise de conscience des principaux droits de l'homme: le droit d'exister et de vivre en sécurité, de transmettre la vie, le droit à bénéficier d'une intimité personnelle, le droit de croire et de professer sa foi et de la répandre. C'est probablement à cause de sa vocation d'éducation à la liberté que la famille est si souvent attaquée par les totalitarismes. Ceux-ci ont toujours cherché à réduire les pouvoirs de la famille. C'est en se confrontant à l'altérité, à commencer par celle des sexes dans la famille, que l'enfant construit son « Moi ». Au contraire, dans l'uniformité, l'enfant en arrive à se noyer dans le collectif qui est le meilleur moyen employé par toutes les machines politiques de destruction: elles cherchent à remplacer le « Moi » par le « Nous ».

La famille constitue donc la cellule sociétale subsidiaire par excellence. Certaines attaques contre l'Église trouvent justement leur origine dans son souci de défendre la famille et de mettre en avant le principe de subsidiarité. C'est pour toutes ces raisons que le Catéchisme de l'Église catholique met aussi en garde: « Le principe de subsidiarité s'oppose à toutes les formes de collectivisme... », et condamne tous les types de pouvoirs qui tenteraient « d'usurper les pouvoirs de la famille ou de s'immiscer dans sa vie »⁷.

On est loin des bénéfices éco-systémiques tels qu'ils sont proposés par les instances internationales. Le rapport du Millenium Ecosystem Assessment⁸, sorti en 2005, a présenté les bénéfices tirés des écosystèmes comme des avantages indispensables aux hommes. Ce document identifie plus de trente « services d'origine éco-systémiques⁹ », classés en quatre catégories. Tout n'est pas faux dans ce rapport, mais de dérives en problèmes mal posés, il finit par normaliser le bien-être. Les valeurs de beauté deviennent politiques, les bénéfices spirituels et religieux également, ainsi que les héritages culturels! Le 11 juin 2009, à Busan (Corée), 90 États ont donné leur feu vert à la création de l'Intergovernmental science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem services (IPBES). Les bénéfices sont chiffrés, valorisés, enviés par les entreprises qui en voient une appropriation possible. La Convention sur la diversité biologique en a même profité pour faire la promotion de la théorie sexuée du *gender* avec une « Directive sur l'intégration de la parité des sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique¹⁰ »!

En inventant cette expression d'« écologie humaine », et en la fondant sur la famille, l'Église a donc été réellement prophétique. Il faut répéter à temps et contretemps que la famille est le premier écosystème à protéger. Compte tenu des services rendus par la famille, les États lui doivent respect, protection et assistance. Ils doivent respecter sa vocation éducatrice. Elle est l'« école d'humanité la plus complète et la plus riche » (*Gaudium et Spes*, n. 52).

7. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 1883 et 2209.

8. Rapport de synthèse de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, n° E/C19/2005/CRP.4, New York, 20 avril 2005.

9. Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, Centre d'analyse stratégique, la Documentation française, Paris, juin 2009, et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, *Cahier technique* CDB, n. 26.

10. Site de la Convention de la diversité biologique, *Cahier technique* CDB, n. 49.

Préserver la famille et le mariage est plus important, pour les générations futures, que de leur conserver des réserves de pétroles dont elles n'auront peut-être que faire ! Benoît XVI, dans *Caritas in veritate*, remet, à sa juste place, la thématique des générations futures :

Exiger des nouvelles générations le respect du milieu naturel devient une contradiction, quand l'éducation et les lois ne les aident pas à se respecter elles-mêmes. Le livre de la nature est unique et indivisible, qu'il s'agisse de l'environnement comme de la vie, de la sexualité, du mariage, de la famille, des relations sociales, en un mot du développement humain intégral. Les devoirs que nous avons vis-à-vis de l'environnement sont liés aux devoirs que nous avons envers la personne considérée en elle-même et dans sa relation avec les autres. On ne peut exiger les uns et piétiner les autres. C'est là une grave antinomie de la mentalité et de la praxis actuelle qui avilit la personne, bouleverse l'environnement et détériore la société »¹¹.

III – UN CONCEPT ÉLARGI À CELUI D'« ÉCOLOGIE SOCIALE »

Le concept d'« écologie humaine » a été largement repris par le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*. Ce document a été rédigé en 2004, à la demande de Jean Paul II, par le Conseil pontifical Justice et Paix. M^{gr} Crepaldi, qui en était le secrétaire à cette époque, a élargi la définition de l'écologie humaine : « L'écologie humaine prend en compte quatre variables : le milieu naturel, la population (démographie), la technologie et l'organisation sociale¹². »

Le milieu naturel

Jean Paul II distingue, mais n'oppose pas « l'écologie humaine » et « l'écologie de la nature ». Il le rappelait à l'ambassadeur de Nouvelle Zélande en 2000 :

Il est vital de respecter l'écologie de la nature, si nous voulons éviter de provoquer de graves dommages au monde que les générations futures recevront de nous. Encore plus urgent, et plus difficile, est le besoin d'apprendre à respecter l'écologie du monde humain, par lequel j'entends

11. Benoît XVI, *Caritas in veritate*, n. 51, 29 juin 2009.

12. *Ecologia Ambientale ed ecologia umana – Cultura dell'ambiente e responsabilità dell'uomo*, Ed. Cantagalli, Verone, 2007.

la vérité de la personne humaine et ses implications sociales. L'action du Saint-Siège, dans le domaine international, provient de sa conviction selon laquelle certains éléments fondamentaux de cette « écologie humaine » doivent absolument être compris et défendus.

Il rappelait ce jour-là que les meilleurs indicateurs de cette écologie humaine sont la considération donnée à la famille « union à vie solennelle entre un homme et une femme, visant à mettre au monde et à éduquer des enfants », ainsi que « l'inviolabilité de la vie humaine, en particulier au début et au terme de celle-ci¹³ ».

Le lien entre « écologie de la nature » et « écologie humaine » a été repris, en 2001, par Jean Paul II :

Ce qui est en jeu n'est donc pas seulement une écologie « physique », attentive à sauvegarder l'habitat des divers êtres vivants, mais également une écologie « humaine » qui rende plus digne l'existence des créatures, en protégeant le bien primordial de la vie dans toutes ses manifestations et en préparant aux futures générations un environnement qui se rapproche davantage du dessein du Créateur¹⁴.

M^{gr} Crepaldi, dans l'ouvrage que nous avons cité précédemment¹⁵, parle de ce qu'il appelle une loi de « l'obtention indirecte ». Beaucoup d'attitudes environnementalistes, dit-il, souffrent d'une lacune principale, consistant à vouloir sauver la nature en se concentrant sur la nature elle-même.

L'expérience nous apprend que l'objectif est rarement atteint lorsqu'on se concentre exclusivement sur lui et de manière obsessionnelle. Lorsqu'il ne nous est pas possible de dormir la nuit, plus nous nous concentrons pour nous endormir, plus nous risquons de rester éveillé. Si nous trouvons la force de penser à autre chose, nous réussissons à nous endormir. On retrouve cela dans de nombreux autres domaines, y compris ceux relevant de la protection de l'environnement. Pour être en mesure d'obtenir des résultats, il ne faut pas se focaliser sur leur réalisation. Cela semble un paradoxe, mais, pour développer une culture de l'environnement naturel, il faut le mettre de côté et ne réaliser que ce qui est vraiment important : le vrai bien de la personne humaine et le bien commun.

13. Jean Paul II, Discours à M^{me} C. Heather Bogle, ambassadeur de Nouvelle Zélande, 25 mai 2000.

14. Jean Paul II, Audience générale du 17 janvier 2001, n. 3.

15. *Ecologia Ambientale ed ecologia umana – Cultura dell'ambiente e responsabilità dell'uomo*, Ed. Cantagalli, Verone, 2007.

Il en résultera, mais seulement comme une conséquence, que nous sauverons les phoques et même les pandas, les eaux souterraines et l'air que nous respirons. Seule l'écologie humaine peut vraiment résoudre les problèmes de l'écologie de l'environnement.

M^{gr} Crepaldi trouve la source de sa loi de « l'obtention indirecte » dans l'Évangile: « Cherchez en premier le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste sera donné par surcroît » (Mt 6, 33).

La population

La démographie: un alibi pour justifier une décroissance égoïste. Le thème démographique est souvent abordé par les mouvements écologistes. Mais le *Compendium* condamne fermement une instrumentalisation des esprits consistant à prendre prétexte de l'écologie pour promouvoir une décroissance démographique: « Le lien étroit qui existe entre le développement des pays les plus pauvres, les mutations démographiques et une utilisation durable de l'environnement, ne doit pas servir de prétexte à des choix politiques et économiques peu conformes à la dignité de la personne humaine » (*Compendium*, n. 483).

Quant au courant de pensée qui voudrait que croissance démographique et développement durable soient incompatibles, le *Compendium* conteste cela formellement:

S'il est vrai que la répartition inégale de la population et des ressources disponibles crée des obstacles au développement et à l'utilisation durable de l'environnement, il faut reconnaître que la croissance démographique est pleinement compatible avec un développement intégral et solidaire: il existe un large consensus sur le fait qu'une politique sur la population n'est qu'une partie d'une stratégie de développement général (*Compendium*, n. 483).

Le cardinal Martino rappelait qu'à l'occasion de la conférence internationale du Caire Population et Développement (1994), à laquelle il avait pris part en qualité de chef de délégation, « le Saint-Siège, avec de nombreux pays du tiers-monde, a dû s'opposer à l'idée selon laquelle l'augmentation de la population dans les décennies à venir aurait été telle qu'elle aurait entraîné l'effondrement des équilibres naturels de la planète et empêché le développement ». Ceux qui soutenaient cette vision des choses « voulaient empêcher ce supposé désastre pour l'environnement avec des moyens pas du tout naturels, comme le recours à l'avortement et la stérilisation de masse dans les pays pauvres à haute natalité ».

Benoît XVI, lui aussi, dans *Caritas in veritate*, s'est inscrit en faux contre ceux qui considèrent le contrôle démographique comme un progrès culturel :

En plusieurs endroits du monde subsistent des pratiques de contrôle démographique par les instances gouvernementales, qui souvent diffusent la contraception et vont jusqu'à imposer l'avortement. Dans les pays économiquement plus développés, les législations contraires à la vie sont très répandues et ont désormais conditionné les coutumes et les usages, contribuant à diffuser une mentalité antinataliste que l'on cherche souvent à transmettre à d'autres États comme si c'était là un progrès culturel¹⁶.

Pour Benoît XVI, considérer l'augmentation de la population comme la cause première du sous-développement est incorrect, même du point de vue économique (*Compendium*, n. 44). Au contraire,

l'ouverture moralement responsable à la vie est une richesse sociale et économique. De grandes nations ont pu sortir de la misère grâce au grand nombre de leurs habitants et à leurs potentialités. En revanche, des nations, un temps prospères, connaissent à présent une phase d'incertitude et, dans certains cas, de déclin à cause de la dénatalité qui est un problème crucial pour les sociétés de bien-être avancé. La diminution des naissances, parfois au-dessous du fameux « seuil de renouvellement », met aussi en difficulté les systèmes d'assistance sociale, elle augmente les coûts, réduit le volume de l'épargne et, donc, les ressources financières nécessaires aux investissements, elle réduit la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, elle restreint la réserve des « cerveaux » utiles pour les besoins de la nation. De plus, dans les familles de petite, et même de toute petite dimension, les relations sociales courent le risque d'être appauvries, et les formes de solidarité traditionnelle de ne plus être garanties (*Compendium*, 44).

L'instrumentalisation de la question démographique par une dérive écologiste est donc clairement condamnée. Mais quels sont les principes d'actions recommandés en matière démographique ?

La démographie: une responsabilité familiale exclusive. Le principe absolu est que « seuls les époux peuvent juger de l'intervalle entre les naissances et le nombre des enfants à procréer ». C'est leur droit inaliénable

16. *Caritas in veritate*, n. 28.

qu'ils doivent considérer « envers eux-mêmes, envers les enfants déjà nés, la famille et la société¹⁷ ». Il n'est pas rare de considérer que ce principe de paternité responsable ne serait applicable qu'à des cultures développées, mais ne pourrait être compris par des populations plus pauvres, soi-disant incapables de maîtriser une telle responsabilité. Il s'agit là d'une vision contre nature qui amène l'Église à intervenir, dans les instances internationales, contre les programmes du Planning familial. Pourquoi ? Le *Compendium* l'explique en rappelant que « l'intervention des pouvoirs publics, dans le cadre de leurs compétences, pour diffuser une information appropriée et adopter des mesures opportunes dans le domaine démographique, doit être effectuée dans le respect des personnes et de la liberté des couples : elle ne peut jamais se substituer à leurs choix¹⁸. Les diverses organisations opérant dans ce secteur sont encore moins habilitées à le faire » (*Compendium*, n. 234).

La conclusion est très claire : « Tous les programmes d'aide économique destinés à financer des campagnes de stérilisation et de contraception ou subordonnés à l'acceptation de ces campagnes doivent être moralement condamnés comme des attentats à la dignité de la personne et de la famille. »

Où chercher la solution aux questions liées à la croissance démographique ? Elle « doit être plutôt recherchée dans le respect simultané aussi bien de la morale sexuelle que de la morale sociale, en encourageant une plus grande justice et une solidarité authentique pour assurer dans tous les cas la dignité à la vie, à commencer par les conditions économiques, sociales et culturelles » (*Compendium*, 234).

Ce développement économique ne peut s'appuyer que sur la solidarité et la justice. Il ne doit malgré tout pas exclure la question des transferts de technologie indispensables et du rôle de la technologie lui-même dans l'« écologie sociale ».

La technologie

Une véritable « écologie de l'homme » est celle qui laisse l'homme à sa place, c'est-à-dire d'une créature devant son Dieu Créateur. Notre capacité « à conjuguer les nouvelles capacités scientifiques », comme le dit le *Compendium*, est un don de Dieu. Or cette capacité peut être déviée comme un nouveau *credo* de l'homme en « l'homme tout puissant » et non « en Dieu tout puissant ».

17. *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 2 avril 2004, n. 234.

18. *Catéchisme de l'Église Catholique*, 2372.

C'est pourquoi Jean Paul II a recentré le débat en rappelant le sens premier du travail qui est premier par rapport à la capacité technologique de l'homme : « L'homme doit soumettre la terre, il doit la dominer, parce que comme "image de Dieu", il est une personne, c'est-à-dire un sujet, un sujet capable d'agir d'une manière programmée et rationnelle, capable de décider de lui-même et tendant à se réaliser lui-même. C'est en tant que personne que l'homme est sujet du travail¹⁹ ». Le *Compendium* rappelle que, au sens objectif du mot, le travail est justement cet « ensemble d'activités, de ressources, d'instruments et de techniques dont l'homme se sert pour produire, pour dominer la terre » (n. 270).

Malgré tout, le *Compendium* met en garde contre une primauté du faire et de l'avoir qui ne dérive pas de la recherche scientifique et technologique, mais « d'une idéologie scientiste et technocratique qui tend à la conditionner » (n. 462). Benoît XVI, dans *Caritas in veritate* met l'accent sur le lien indispensable entre science et charité²⁰.

Dans ce contexte, le *Compendium* évoque, de façon positive, les nouveaux savoirs et technologies qui, « grâce à leurs énormes potentialités, peuvent fournir une contribution décisive à la promotion du progrès social » (n. 283). Le *Compendium* est très clair dans son affirmation : « En soi, les résultats de la science et de la technique sont positifs » (n. 457). Le concile rappelait que « les victoires du genre humain sont un signe de la grandeur divine et une conséquence de son dessein ineffable » (n. 457).

Dans cette perspective, le Magistère a plusieurs fois souligné que l'Église catholique ne s'oppose en aucune façon au progrès²¹ ; au contraire, elle considère que « la science et la technologie sont un merveilleux produit du don divin de la créativité humaine ; en effet elles nous ont apporté d'extraordinaires possibilités et nous en avons tous bénéficié d'un cœur reconnaissant²² ». Mais il met également en garde sur le fait que « le développement technologique peut amener à penser que la technique se suffit à elle-même, quand l'homme, en s'interrogeant uniquement sur le comment, omet de considérer tous les "pourquoi" qui le poussent à agir²³ ».

19. *Laborem exercens*, 6, cit. *Compendium*, n. 270.

20. *Caritas in veritate*, n. 30 et 31.

21. Cf. Jean-Paul II, « Discours prononcé durant la visite au Mercy Maternity Hospital », Melbourne, 28 novembre 1986, *la Documentation catholique*, n. 1933 (1987), p. 59-60.

22. Jean-Paul II, « Discours prononcé durant la rencontre avec les hommes de science et les étudiants de l'Université des Nations-unies », Hiroshima, 25 février 1981, 3: *l'Osservatore Romano*, éd. française, 24 mars 1981, p. 5.

23. *Ibid.*, n. 70.

L'organisation sociale

On a vu que la famille est le premier écosystème au sens où il est l'environnement primordial de l'homme pour vivre, se nourrir et se reproduire. Mais le concept d'écosystème se définit également dans les relations interactives qui régissent les espaces de vie. Il faut donc réfléchir aux interactions de l'homme avec son milieu, c'est-à-dire le travail, et à celles entre les hommes eux-mêmes, c'est-à-dire la dimension sociale. Sans travail, ni solidarité sociale, sans souci du bien commun, il ne peut y avoir d'écologie sociale.

Pour le *Compendium*, « une communauté solidaire [ne doit pas être] renfermée dans ses intérêts corporatifs; elle doit tendre à une “écologie sociale”²⁴ du travail et contribuer au bien commun²⁵ ». C'est pourquoi Jean Paul II fait le lien entre travail et écologie sociale: « On s'engage trop peu dans la sauvegarde des conditions morales d'une “écologie humaine” authentique [et d']une “écologie sociale” du travail²⁶ ». Or la doctrine sociale rappelle que « le travail appartient à la condition originelle de l'homme et précède sa chute; il n'est donc ni une punition ni une malédiction » (n. 256). Le travail est à la fois un devoir et un droit: 1/ un devoir car « la conscience du caractère transitoire de la “scène de ce monde” ne dispense d'aucun engagement historique, et encore moins du travail » (n. 264); 2/ un droit fondamental, « en raison de son caractère de nécessité [...]. Le travail est nécessaire pour fonder et faire vivre une famille, pour avoir droit à la propriété, pour contribuer au bien commun de la famille humaine » (n. 287).

On est loin d'un écologisme qui considère que l'activité humaine est une pollution, qu'elle laisse une “empreinte écologique” nuisible à la planète.

Seule une vision chrétienne de l'« écologie sociale » nous ouvre à la solidarité des hommes. M^{gr} Crepaldi:

La pauvreté n'est que le fait de l'organisation sociale, de la nature de l'instruction, de connaissances et de compétences qui manquent, ou qui sont insuffisantes ou mensongères. Ces formes culturelles fermées sont des relais qui découragent l'engagement économique et produisent la pauvreté des peuples pauvres, peut-être même beaucoup plus, que le manque d'infrastructure... L'environnement est une “nouvelle question sociale”. Aujourd'hui, on entend souvent s'affirmer cette conviction diffuse. Mais,

24. *Centesimus annus*, n. 38.

25. *Compendium*, n. 340.

26. *Centesimus annus*, n. 38.

on l'entend aussi souvent dans un sens limité. Il est considéré comme le problème de la non-renouvelabilité des ressources, ou de la sauvegarde des équilibres climatiques, ou du problème de l'énergie. C'est vrai. À ces problèmes sont liés l'économie, le développement de zones entières de la planète, l'avenir des générations. Je n'entends pas minimiser ces problèmes, mais on sent aussi la nécessité de recouvrir pleinement la question de savoir si l'écologie humaine est source de l'équilibre naturel ou, si on la rejette, comme la cause ultime de sa dégradation. Sur cela, il faut le reconnaître, on réfléchit beaucoup moins.

Conclusion : « l'écologie humaine » s'éveille-t-elle ?

Revenons aux deux affaires qui ont ouvert notre réflexion. Les réactions de l'opinion publique à propos du « mariage pour tous » et celle de la pilule de troisième ou quatrième génération nous permettent-elles de conclure que nous sommes devant un véritable éveil, dans la société, du concept d'« écologie humaine » ?

Certains le pensent : ils comparent ces deux actualités avec la naissance du mouvement écologique politique environnemental d'il y a quelques années. Ce mouvement était né d'associations soucieuses de défendre les milieux naturels menacés et inquiètes de l'état de la terre qui serait laissée aux générations futures. Mais ce mouvement n'a pas été initié par des experts visionnaires animés d'une véritable « écologie humaine » et faute de cette vision, une idéologie est née, l'écologisme, qui a dérivé vers une culture de mort. Il n'est qu'à voir comment ceux qui représentent, dans la société civile, la défense de l'« écologie environnementale », sont aujourd'hui les promoteurs, voire les initiateurs de propositions sociétales allant contre l'institution du mariage ou pour la dépénalisation de la drogue, bref contre une véritable « écologie humaine ».

De plus, pour appuyer cette fausse analogie, les mêmes comparent les désastres provoqués par l'avènement d'un « mariage pour tous » avec d'éventuelles catastrophes environnementales, comme le réchauffement climatique. Dans les deux cas, pensent-ils, l'humanité ne pourrait revenir en arrière. Prenons garde à ne pas tomber dans une idéologie du catastrophisme. Deux raisons à cela. D'abord, comme le dit M^{gr} Crepaldi, « sur ce sujet [de l'altération du climat], il y a moins de certitudes et d'évidences rationnelles que sur l'existence du droit à la vie depuis la conception ». Autrement dit, les problématiques d'« écologie environnementale » relèvent généralement de moins d'évidence que celles qui affectent l'« écologie humaine ». Par ailleurs, penser que l'homme ne peut revenir en arrière relève d'une désespérance contraire aux vertus chrétiennes.

L'« écologie humaine » ne peut pas être un concept de vie si on la compare ou si on l'enferme dans une « écologie simplement environnementale ». L'« écologie humaine » ne s'éveillera que si les chrétiens savent être des témoins et les prophètes de cet ordonnancement voulu par Dieu : *la nature est faite pour l'homme et l'homme est fait pour Dieu*. La véritable écologie se résume à cette double adéquation.

L'« écologie humaine » ne se limite, ni à une harmonie mystique qui assurerait un salut personnel, ni, comme a pu le dire M^{gr} Vingt-Trois, à un « vague naturalisme ». Elle doit s'élargir à l'« écologie sociale », c'est-à-dire vers l'humanité entière. Le concile rappelle, en effet, qu'« il a plu à Dieu que les hommes ne reçoivent pas le salut séparément [...], il a voulu au contraire en faire un peuple » (LG, 9) Une « écologie humaine » doit donc trouver son prolongement dans une « écologie sociale » qui ne réalisera son avènement que dans le Christ.

ST. DE L.